



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N^{os} 7500 et 7600

Avis public est donné par le soussigné que les règlements suivants :

- **Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (7500) :**

Ce règlement vise à établir les règles de régie interne du comité consultatif d'urbanisme.

- **Règlement sur les dérogations mineures (7600) :**

Ce règlement vise à régir les éléments considérés mineurs sur lesquels il est possible de déroger.

- Ces règlements ont été adoptés par le conseil municipal le **15 janvier 2018**.

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier par intérim, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 15 mars 2018.

**Sylvain Rolland,
Directeur général et
greffier par intérim**